

COMMUNE DE PALLUD

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-28

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2022

Date de la convocation : 14.10.22

Date d'affichage : 14.10.22

Membres en exercice : 13

Membres présents : 11

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-un octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PALLUD, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur James DUNAND-SAUTHIER Maire.

Excusés : Pavillet J, Simon Gaëlle

Secrétaire : Codecco Florence

FINANCES - REMBOURSEMENT ANTICIPÉ PARTIEL PRÊT N°2097261

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait contracté un prêt d'un montant de 300 000 € d'une durée de 24 mois à partir du 25/05/2021.

Considérant que des subventions ont été versées, M le Maire présente une simulation de remboursement anticipée partielle établie par le Crédit Agricole des Savoie d'un montant de :

Capital :	200 000.00 €
Int.normaux et diff :	<u>98.31 €</u>
Total à régler :	200 098.31 €

Il propose de rembourser partiellement le prêt n°2097261 pour un montant de 200 000.00 €, plus les intérêts normaux et différés. Le montant des intérêts à verser est de 98,31 € pour un remboursement anticipé effectif le 31 octobre 2022, sinon ce montant sera complété des intérêts courus au-delà au 31 octobre, sur décompte officiel de la banque)

Le nouveau tableau d'amortissement sera actualisé une fois le remboursement partiel effectué.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

- **Décide** de procéder à un remboursement anticipé effectif au 31/10/2022 du prêt n°2097261 pour un montant de :

Capital :	200 000.00 €
Int.normaux et diff :	<u>98.31 €</u>
Total à régler :	200 098.31 €

- **Charge** M le Maire à réaliser toutes les formalités et signatures nécessaires.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme, le 21 octobre 2022

Le Maire,

James DUNAND-SAUTHIER

